



Œnotourisme / vendanges touristiques : **Clarification de la réglementation**

Charenton-Le-Pont, le 24 juillet 2019- La problématique des vendanges touristiques assimilées à du travail irrégulier dans les vignes est levée ! Les Vignerons Indépendants de France récoltent enfin le fruit de 5 ans de travail avec les pouvoirs publics.

Les vendanges touristiques sont une opportunité exceptionnelle de partager un moment privilégié avec la clientèle touristique. Le mouvement des Vignerons indépendants défend cette idée depuis plusieurs années et se fait le relais du contexte et des enjeux de cette initiative pour les professionnels ainsi que de leurs inquiétudes. La confédération a souligné l'existence de pratiques administratives conduisant à assimiler des activités participatives, comme les vendanges touristiques, à du travail dissimulé. Certaines initiatives de domaines adhérents étaient ainsi freinées par la simple crainte de complication avec les pouvoirs publics.

À la suite de nos nombreuses sollicitations, le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, le ministère du Travail, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Supérieur de l'Œnotourisme et l'opérateur Atout France, ont signé une clarification du cadre juridique pour le bon développement de cette activité. Nous nous en félicitons.

A propos des Vignerons Indépendants de France

La Confédération des Vignerons Indépendants de France est un mouvement qui regroupe près de 7 000 vigneron de l'ensemble des régions viticoles françaises. Leur particularité : être maître de leur produit d'un bout à l'autre de la chaîne, de la culture de la vigne, à l'élaboration des vins et à leur commercialisation, que ce soit directement au domaine ou à l'export. Le mouvement des Vignerons Indépendants est un acteur majeur du développement de l'œnotourisme dans les régions viticoles, grâce à son modèle unique en son genre qui se caractérise par la proximité du vigneron au plus près du consommateur, via les ventes en circuits courts, au domaine, les foires et salons, la vente par correspondance et aujourd'hui de plus en plus la vente en ligne. Ainsi, les caves et domaines du mouvement ont accueilli, en 2016, 4,9 millions de visiteurs, dont 1,6 million de visiteurs étrangers. 85,2% des adhérents de notre réseau, soit plusieurs milliers d'exploitations dans toute la France, accueillent du public sur leurs domaines.

CONTACT PRESSE :

Alix PELTIER, Chargée de développement œnotourisme - Vignerons Indépendants de France, 01 53 66 33 00 – tourisme@vigneron-independant.com

Ludovic WALBAUM, Vice-Président en charge de l'œnotourisme, Domaine du Colombier, 06 87 68 18 79.